

«Bulletin du Park. Franç.»,  
Haute-Ville



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"  
25, RUE SAINT-GABRIEL  
Boîte de Poste 1329

JOSEPH BÉGIN  
Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 4974.

# La Croix

Le Samedi, 19 Juin 1916. Vol. XIII. — No 11.

JOURNAL CATHOLIQUE

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTRÉAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1.00

MONTRÉAL ET BANLIEUE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ÉTATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro, 5 sous

## Mgr LANGEVIN

### Une lettre du grand Archevêque sur la question scolaire

Lorsque le révérend Père Louis-Philippe-Adélarde Langevin, curé de Sainte-Marie de Winnipeg, fut appelé par Léon XIII à monter sur le siège archiepiscopal de Saint-Boniface, le 8 janvier 1895, la question scolaire du Manitoba, soulevée par la loi inique votée par le gouvernement Greenway en 1890, absorbait tous les esprits.

Les hommes d'Eglise et les hommes d'Etat la discutaient. Les positions étaient prises et les retranchements faits.

D'un côté, la majorité anglaise, compacte, imbue de préjugés et excitée par les loges; de l'autre, une minorité éparse, divisée en conservateurs et en libéraux.

Dès le premier coup d'oeil jeté sur les bataillons ennemis et sur ses propres troupes, l'Archevêque de Saint-Boniface jugea que la lutte serait longue, ardue et pleine de déboires. Mais, il était jeune, plein d'une ardeur toute militante et d'un zèle tout apostolique; il s'élança dans la mêlée avec une rapidité et un courage qui déconcertèrent les ennemis des écoles catholiques.

On peut dire qu'à lui seul il valait un bataillon. A la faveur de ce mouvement heureux, il rallia ses troupes et partit à l'assaut de la loi de Greenway, par la voie des tribunaux.

Le Conseil Privé lui donna gain de cause en décidant que le gouvernement d'Ottawa avait le pouvoir de voter un remedial order remettant les catholiques du Manitoba en possession de leurs droits scolaires. Mais le cabinet Tupper était lui-même divisé sur cette question. Plusieurs ministres anglais, affiliés aux loges, avaient manifesté leur opposition à cette restitution. Ils furent remplacés et le gouvernement, aidé de MM. Angers, Taillon et Desjardins, dans la province de Québec, en appela aussitôt à l'électorat.

L'épiscopat vint alors à l'appui de Mgr Langevin et donna aux catholiques la direction qu'ils devaient suivre. Cependant, les élections de 1896 ne furent pas favorables à M. Tupper. M. Laurier arriva premier ministre par une majorité considérable de députés.

Blessé, mais non vaincu, l'Archevêque de Saint-Boniface n'en continua pas moins à revendiquer avec une noble fierté des écoles nettement catholiques. Le règlement de 1897 ne le satisfait pas. Il proteste. Il veut plus. Mgr Merry del Val est envoyé au Canada par le Pape pour y étudier la question. Après un séjour de quelques semaines parmi nous, il rentre à Rome, et, le 8 décembre 1897, Léon XIII lance l'encyclique *Affari vos*, où il donne raison à Mgr Langevin et aux Evêques signataires de la pastorale:

«La question qui s'agit, dit Léon XIII, est assurément d'une très haute importance et d'une gravité exceptionnelle. Nous voulons parler des décisions prises, il y a sept ans, au sujet des écoles, par le parlement du Manitoba. L'acte d'union

à la Confédération avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques selon les prescriptions de leur conscience; or, ce droit, le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible. Car il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou qui la combattent positivement, à des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui, trop souvent d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger. Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très funestes; les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur. Vous êtes loin d'ignorer, vénérables frères, que toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité.»

Visant en particulier le règlement de 1897, l'illustre Pape ajoute:

«La loi que l'on a faite, dans un but de réparation, est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander. En outre, ces tempéraments mêmes que l'on a imaginés ont aussi ce défaut, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire, en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba. Or tout demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-à-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que nous avons touchés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence.»

Fort de ces paroles qui exposaient si clairement les principes catholiques en matière scolaire, pour lesquels il luttait, Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, tout en ne refusant pas «des satisfactions partielles» qu'on lui offrait, ne cessa pas de travailler à obtenir justice pleine et entière.

Il dépensa sa vie dans ce long et pénible combat.

Nous en savons quelque chose, nous qui avons soutenu à la *Croix* ses héroïques efforts et qui avons été, nous sommes très fier de le dire, parmi ses plus fidèles disciples.

Mgr Langevin nous honorait de sa noble amitié. Il y a quelque temps, il nous écrivait ces lignes qui montrent tout le souci que lui causaient l'instruction et l'évangélisation des populations catholiques de l'Ouest: «CHER M. BÉGIN,

«Je vous remercie cordialement de votre article si sympathique sur le Petit-Séminaire de St-Boniface et de votre appel en faveur de cette grande oeuvre.

«Si nous n'avions à songer qu'à nos nôtres, nous n'oserions pas accepter de secours; mais il s'agit de pourvoir de prêtres les populations étrangères et la tâche est trop lourde pour nous.

«Nous aurons une dizaine d'enfants Ruthènes, des Slaves, des Allemands, des Anglais et des Français, dans notre Petit-Séminaire.

«J'aime à croire que les âmes charitables et patriotiques ne se laisseront pas émouvoir par la légende ridicule et funeste des millions de St-Boniface.

«Je n'ai que le temps de vous remercier d'avoir répondu à la dernière lettre de l'abbé Bérubé.

«Il est absolument faux de dire (comme certains journaux alors le répétaient) que les écoles où vont nos enfants catholiques dans l'Ouest sont conduites selon les principes de S. S. Léon XIII. L'école est neutre, il est défendu,

sous peine d'amende, d'y donner l'enseignement religieux durant les heures de classe; mais, le gouvernement, à Regina, est entré, dit-on, dans la voie des concessions pour les livres de lecture, bien que les livres d'histoire restent détestables. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue un principe afin de tirer parti de la pratique en vigueur, en dépit du principe.

«Il serait si facile à tous de proclamer les principes catholiques et de s'efforcer ensuite, comme je l'ai toujours fait, de s'entendre avec les pouvoirs établis pour améliorer la situation.

«Mais la loi de 1905 consacre le principe faux de l'école neutre.

«Que le Bon maître fasse prospérer la vaillante *Croix* de Montréal.

«Veuillez croire, Cher M. Bégin, à tout mon dévouement en N. S. et M. Im. † ADELARD, O. M. I. Arch. de St-Bonif.

Ce grand évêque est mort mardi matin à l'Hôtel-Dieu, de Montréal, après avoir reçu l'Extrême-Onction des mains de S. G. Mgr Bruchési, appelé à son chevet en toute hâte. On ne prévoyait pas unefin aussi soudaine.

Il avait soixante ans. Il aurait pu en vivre quatre-vingt dix. Mais les grands travaux apostoliques auxquels il s'est donné avec toute l'ardeur de son âme avaient miné sa santé.

Il laisse un magnifique exemple d'énergie catholique.

Nous disons qu'il est mort; nous nous trompons. Il vit aujourd'hui et il vivra longtemps dans son oeuvre, plus grand et plus aimé que jamais.

Joseph Bégin

## La paix ou la guerre aux Etats-Unis

Il a suffi que M. Bryan se séparât avec éclat du président Wilson et qu'il brandit l'étendard de la paix, pour voir se dessiner aux Etats-Unis un mouvement très important contre la guerre.

Le 17 du courant, il y a eu à Philadelphie, dans la salle de l'Indépendance, une réunion des hommes les plus distingués du pays, dans le but de fonder une Ligue de la Paix et de prendre les moyens de gagner en faveur de leur mouvement l'opinion publique et même le gouvernement des Etats-Unis.

L'assemblée a été convoquée par un comité provisoire national qui comprend des publicistes, des professeurs, des économistes et des gens connus pour leurs opinions résolument pacifiques et a été présidée par Wm H. Taft, ex-président.

Le plan général est en grande partie basé sur les idées déjà émises par M. Taft.

Cette séance s'est passée en discours généraux dont les principaux ont été ceux de John B. Clarke, de l'Université Columbia, Théodore Marburg, de Baltimore, ancien ministre des Etats-Unis en Belgique et Edward A. Filene, qui représente la Chambre de Commerce nationale des Etats-Unis.

Nous avons dit dans la *Croix* que les hommes de paix supplantaient avant longtemps les hommes de guerre aux Etats-Unis et même au Canada.

Notre prédiction est à la veille de s'accomplir.

## Un appel aux Catholiques du Canada

Faute d'argent, nous avons décidé de ne pas en appeler à la Cour Suprême du jugement rendu par la Cour d'Appel dans l'affaire Chiniquy.

Par contre, il nous faut payer dans le plus court délai, à M. Désaulniers, avocat de la demanderesse, une somme de plus de treize cents piastres comprenant sa réclamation et ses frais, et cela en outre de ce que nous avons déjà déboursé pour cette cause. Personne n'ignore que nous sommes radicalement pauvre. Treize années dépenées à faire du journalisme catholique n'ont pu encore nous donner un avoir de cent piastres.

Nous aurions mis la moitié moins d'intelligence et de travail dans toute autre profession, et nous serions aujourd'hui en possession d'une jolie fortune.

Nous ne nous plaignons pas, puisque nous avons librement choisi la part que nous avons.

Mais cela prouve au moins que nous sommes désintéressé et que, en publiant la *Croix*, nous ignorons nos intérêts temporels pour ne tenir compte que du bien à faire au service de l'Eglise et de la patrie.

Comme il nous est impossible d'adresser à chacun de nos lecteurs un appel particulier, nous leur demandons à tous, par la voie du journal, de nous envoyer quelqu'aide, afin que nous puissions éloigner de notre tête l'épée de Damoclès dont nos adversaires nous menacent.

Que personne ne compte sur son voisin. Le voisin pourrait en faire autant et notre appel aura été fait en vain.

Si on peut donner cent piastres, qu'on donne cent piastres; si on ne peut donner que dix piastres, qu'on ne donne que dix piastres; si on ne peut donner qu'une piastre, qu'on ne donne qu'une piastre. Cette piastre sera reçue avec reconnaissance.

Joseph Bégin

## EN GARDE!

Sous la rubrique «Benoît XV et la guerre», les journaux ont publié une dépêche datée de Rome, dans laquelle il est attribué à l'*Osservatore Romano* des opinions et des vues qui ne sont pas de ce journal.

Le gouvernement italien a tout intérêt à faire croire au monde catholique que le Souverain Pontife accepte qu'on ne lui reconnaisse plus aucun pouvoir temporel de droit.

Voici d'ailleurs la fin de cette dépêche tendancieuse:

«Il semble aussi que le pape ait préféré ne pas susciter de discussions juridiques sur l'état de fait qui a réduit son rôle à celui de chef spirituel n'ayant gardé de son pouvoir temporel que des prérogatives dont l'application intégrale pourrait entraîner de graves difficultés.»

Nous mettons de nouveau nos lecteurs en garde contre les dépêches qui nous viennent de Rome.

Le gouvernement italien les contrôle toutes et n'en laisse passer que ce qui lui plait.

Joseph Bégin

## Le scandale du gouvernement Roblin

Ce n'est pas un scandale politique ordinaire que celui qui a occasionné la chute du gouvernement Roblin au Manitoba.

Il y avait là une caisse électorale qui était vide.

Les chefs conservateurs avaient besoin d'argent pour faire les élections.

Ils organisèrent un complot. Un certain docteur Simpson en fut le machinateur, et les ministres Coldwell et Montague avec l'architecte provincial Harwood, les complices.

Un nommé Kelly avait obtenu très facilement du gouvernement Roblin le contrat de la construction des nouveaux édifices du parlement manitobain à un prix fabuleux.

Il y avait de la marge entre le prix du coût et celui de la vente, et une belle!

Sur cette marge, le Dr Simpson, agissant au nom des personnages politiques ci-haut nommés, devait prendre cent mille piastres pour la caisse électorale.

Mais les libéraux éventèrent l'affaire! Aussitôt, machinateur et complices essayèrent de cacher les traces de leur forfait: on majore les estimés, on change les devis, on supprime des documents officiels et on rature des chiffres trop clairs.

Le gouvernement Roblin donne sa démission; une enquête royale est instituée; mais les principaux témoins ont fui, le Dr Simpson à la guerre, Harwood aux Etats-Unis et Salt ailleurs.

La Commission Royale rejoint les deux derniers. Elle les fait parler et elle lève le voile qui cache le scandale. Horreur!

Si cette affaire avait été perpétrée par des Canadiens français, quel tollé on aurait entendu par tout le Canada!

Mais elle se passe à Winnipeg et ce sont des Anglais qui sont les coupables...

J.-A. DOLLARD.

## Le R. P. Rutten au Monument National

La grande conférence du Rév. Père Rutten, sur les malheurs de la Belgique, annoncée par les journaux et attendue avec impatience par le public, a eu lieu le 14 du courant au Monument National.

La salle était remplie. On y remarquait Mgr l'Archevêque de Montréal, Mgr Gauthier, Mgr Roy, Mgr Lepaillier, le Rév. Père Hage, O. P., etc.

Le conférencier a traité son sujet en maître.

Il a fait une peinture aussi saisissante que réelle des «horreurs de la guerre». Il a élevé bien haut, comme il le mérite d'ailleurs, l'héroïsme de la Belgique; et il a démontré que «dans le drame qui se déroule aujourd'hui en Europe, la Belgique représente le droit» et l'Allemagne la force.

«Jamais, a-t-il dit en terminant, le droit succombera devant la force. Nous avons accepté la guerre, parce que notre conscience nous commandait de l'accepter.»

## Mgr Têtu, P. D.

Mgr L.-D. Têtu, prélat domestique, procureur et aumônier de l'archevêché de Québec, est mort presque subitement le 15 du courant. Il était âgé de 65 ans et 8 mois.

C'est une lourde perte que font les pauvres de Québec. Mgr Têtu, en effet, était un des âmes dirigeantes de la Société Saint-Vincent de Paul. Il était aussi le fondateur et le bras droit de l'oeuvre des marins catholiques. A la tête de toutes les oeuvres de charité, on voyait toujours le nom de Mgr Têtu.

## La Suisse mal vue par l'Italie et la France

Ainsi que les événements le faisaient prévoir, une certaine irritation s'est produite dans les rapports de la Suisse avec la France et l'Italie. Il devait arriver que ces deux derniers pays, sur lesquelles la Suisse dépend complètement maintenant pour son ravitaillement y mettraient des conditions et l'une d'elles c'est que la Suisse devra cesser de faire des affaires avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. A ce propos il s'est déjà produit un différend, l'Italie voulant une prohibition en bloc, tandis que la Suisse accepterait de l'étendre peu à peu, par catégorie de marchandises.

Le danger maintenant est que l'Allemagne et l'Autriche ne déclarent que la convention à passer à ce sujet entre la Suisse et les alliés est une violation de la neutralité équivalente à une alliance avec ces derniers.

La Suisse a gagné énormément d'argent depuis le commencement de la guerre par le commerce qu'elle a fait constamment et dans des proportions sans précédent avec l'Allemagne. La cessation de ce commerce produirait une grande diminution dans ses ressources, peut-être plus de cinquante pour cent, à un temps où les dépenses causées par la guerre augmentent toujours.

L'Allemagne cherche naturellement à envenimer cette situation délicate et elle encourage la Suisse à résister aux demandes des alliés.

## La Suède proteste auprès des Etats-Unis

M. Ekengren, ministre de Suède aux Etats-Unis, a fait parvenir au secrétaire d'Etat une protestation formelle au nom de son gouvernement contre la violation, en Angleterre, du secret postal.

Le ministre déclare qu'un sac de lettres venant des Etats-Unis et dirigé sur la Suède a été ouvert en Angleterre, que son contenu a été soumis à la censure et qu'une lettre recommandée, ayant été ouverte, a été retenue par les autorités anglaises.

On ne sait pas encore quelle attitude le gouvernement américain va prendre au sujet de cette affaire. La protestation de M. Ekengren est la première du genre. Il est probable que Washington va demander à Londres de prendre des mesures spéciales pour assurer l'inviolabilité de la correspondance américaine passant par l'Angleterre.

Le Dr Sproule, président de la Chambre des Communes, serait bientôt fait sénateur.

## Lettre de S. G. Mgr Bruchési au clergé de l'arch. de Montréal

### Le Congrès des Prêtres-Adorateurs

S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal a fait parvenir aux membres du clergé de l'Archidiocèse de Montréal une circulaire relative au grand congrès des Prêtres adorateurs, qui se tiendra dans notre ville, en juillet prochain. Voici les parties de cette lettre, qui intéressent plus particulièrement le public :

« Nos chers collaborateurs, nous venons avec bonheur vous entretenir d'un événement dont nous vous avons déjà parlé et qui est appelé à faire époque dans les annales religieuses de notre pays; nous voulons dire: le Congrès National des Prêtres-Adorateurs dont les assises se tiendront dans notre ville épiscopale les 13, 14 et 15 juillet prochain. C'est, comme vous le savez, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'établissement de l'Association des Prêtres-Adorateurs au Canada, que nous avons songé à organiser ce Congrès.

Ce qu'est cette Association, quel but elle poursuit, de quel crédit elle jouit parmi nous, nous n'avons pas à vous l'apprendre. Tous savent qu'elle s'applique avant tout à former au sein du clergé des adorateurs « en esprit et en vérité », en même temps que des apôtres zélés de la divine Eucharistie. C'est par centaines de mille qu'elle compte ses membres, répandus dans le monde entier et appartenant à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Dans le seul Canada, où elle est établie depuis vingt-cinq ans, elle compte déjà près de quatre mille membres.

Grâce à sa parfaite organisation, aux moyens puissants dont elle dispose, à la direction suivie qu'elle reçoit, elle ne cesse d'exercer sur les prêtres et par eux sur les fidèles la plus salutaire influence. Si l'on a pu dire, au Congrès international de Vienne, qu'aux Prêtres-Adorateurs revenait surtout l'honneur de toutes les initiatives tendant à la glorification de la divine Eucharistie, et notamment des Congrès, il nous plaît, pour notre part, de reconnaître avoir toujours trouvé en eux nos plus dévoués auxiliaires dans l'organisation des divers Congrès qui, depuis celui de 1910, se sont tenus successivement dans notre diocèse.

Tout en attachant un grand prix aux manifestations extérieures, ils s'appliquent surtout à préparer ces séances d'études, qui seules peuvent assurer au Congrès des fruits sérieux et durables. Ceux-là le savent à qui il a été donné, en 1910, d'assister aux réunions sacerdotales en la chapelle des Pères du Très Saint-Sacrement, où est établi le centre de l'Association au Canada. Tous se souviennent longtemps de ces heures bénies où, sous la présidence du cardinal-légat, prêtres et évêques ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme pour chanter au Dieu de l'Eucharistie l'hymne de leur foi et de leur amour, pour aviser ensemble aux meilleurs moyens de travailler au règne eucharistique de Jésus-Christ dans les âmes. Les cérémonies religieuses si imposantes de notre grand Congrès eurent, certes, leur haute signification et une portée considérable, mais ne devons-nous pas reconnaître qu'au point de vue des résultats pratiques rien n'a surpassé les séances d'études, et celles des prêtres en particulier ?

Voilà pourquoi nous avons tenu à faire bénéficier notre diocèse de réunions semblables, en convoquant les membres de notre clergé au congrès sacerdotal de 1913. Vous vous rappelez que notre désir, clairement exprimé dans notre circulaire de janvier de la même année, était

« d'avoir chaque année, notre congrès et d'y mettre en commun nos lumières et notre expérience pour le plus grand bien des âmes qui nous sont confiées ».

Le Congrès national des Prêtres-Adorateurs se trouve être, ainsi que nous l'écrivions en juillet dernier au supérieur des Pères du Très Saint-Sacrement, « le complément naturel de ces assises qui ont eu pour but d'ancrer plus profondément dans les âmes la dévotion à Jésus-Hostie ».

Afin de nous faire une idée des heureux fruits qui en résulteront pour notre pays tout entier, nous n'avons qu'à nous reporter au Congrès national des Prêtres-Adorateurs d'Italie, tenu à Rome en septembre 1913. Huit cardinaux, une centaine d'archevêques et d'évêques, cent quatre-vingts directeurs diocésains, amenant à leur suite plusieurs milliers de prêtres, auxquels vinrent se joindre un grand nombre d'ecclésiastiques de la Ville Eternelle, prirent part à ces imposantes réunions eucharistiques. Comme preuve de l'intérêt particulier et de la bienveillance marquée qu'il portait au Congrès, le Souverain Pontife en nomma lui-même le Président effectif et composa de sa main une consécration sacerdotale à Jésus-Hostie qu'il enrichit de précieuses indulgences et que les congressistes récitèrent ensemble à haute voix aux deux principales cérémonies.

A l'issue de l'heure solennelle d'adoration prêchée sous la coupole de Saint-Pierre et à l'autel même de la Confession, Pie X daigna recevoir en audience spéciale les cardinaux et les prêtres congressistes. Il leur dit en particulier sa vive satisfaction de voir que le but principal de tous les travaux, de toutes les délibérations et de tous les vœux du Congrès avait été la mise à exécution parfaite et intégrale de ses récents décrets eucharistiques.

D'importantes résolutions avaient été adoptées par la docte et pieuse assemblée: plusieurs furent même sanctionnées dans la suite par le Souverain Pontife. Citons, entre autres, la création d'un Comité national permanent des congrès eucharistiques en Italie, dont il voulut lui-même nommer le président et daigna approuver les statuts.

L'action bienfaisante de ce Comité ne se fit pas attendre. Sous son impulsion, l'œuvre des congrès eucharistiques, depuis quelque temps ralentie, en Italie, reprit un nouvel essor et produisit partout les plus heureux fruits. Afin d'assurer une plus grande uniformité dans l'apostolat eucharistique, un programme d'étude fut élaboré par ce Conseil et adopté comme règle à suivre désormais dans les congrès eucharistiques nationaux, régionaux et diocésains d'Italie.

Nous aimons à mentionner ici, entre plusieurs autres, le magnifique Congrès eucharistique régional tenu à Bologne en avril 1914, sous la présidence de son cardinal-archevêque, aujourd'hui Sa Sainteté Benoît XV. Ce fut pour Son Eminence le cardinal Della Chiesa, comme il le disait lui-même alors, un bonheur sans égal de se voir entouré de ses prêtres et de ses fidèles dans un même hommage de foi et d'amour au Dieu de l'Hostie.

Ce spectacle de la piété eucharistique de tout un peuple, s'exprimant à l'occasion de ces congrès, tend à se multiplier un peu partout, réveillant la foi endormie d'un grand nombre, les ramenant à la pratique de la communion fréquente, et, par elle, à la pratique de la vie et des vertus chrétiennes, apportant ainsi un puissant appoint à l'action sociale catholique de plus en plus prospère en Italie.

Le Congrès national des Prêtres-Adorateurs tenu à Rome ne pouvait manquer d'avoir un écho dans les autres pays et d'y susciter des manifestations semblables. Ce vœu du reste n'avait pas tardé à être formulé et transmis aux 120,000 membres de l'Association par la Direction gé-

nérale de l'Œuvre: « Que chaque groupement national envisage, pour un temps plus ou moins proche selon les circonstances, la possibilité de tenir lui aussi une assemblée pour y trouver les mêmes avantages concrets, c'est-à-dire, une plus parfaite union de vues et d'action, un zèle nouveau et plus ardent pour la gloire eucharistique de Jésus, pour la sanctification des membres de l'Association et pour la conversion des peuples par l'Eucharistie ».

L'occasion, pour le Canada, de réaliser ce vœu, se présentait d'elle-même. L'association des Prêtres-Adorateurs, qui comptera cette année en notre pays vingt-cinq années d'existence, ne pouvait mieux célébrer ce joyeux anniversaire qu'en réunissant tous ses membres en congrès national au centre même de l'Œuvre. Le mois de juillet dernier, le directeur général nous ayant transmis ce pieux projet, nous nous empressâmes de le bénir et de faire des vœux pour sa réalisation. « Ce sera, lui écrivions-nous alors, un grand honneur et un grand bienfait pour notre ville archiepiscopale de recevoir les congressistes et d'être témoin des hommages qu'ils rendront à Notre-Seigneur. C'est donc de tout cœur que nous bénissons dès maintenant votre pieux projet et que nous vous permettons, pour le réaliser avec le plus de succès possible, notre plus entier concours ».

Notre vœu fut aussi celui de tous nos Vénérés Collègues dans l'Episcopat, notamment de Son Eminence le cardinal Bégin, qui, à notre demande, s'empressa de donner au futur congrès toute son approbation et daigna en accepter la présidence d'honneur.

Le Souverain Pontife lui-même, Sa Sainteté Benoît XV, informé du projet, voulut bien lui accorder sa haute approbation et le bénir dans un Bref magnifique, daté du 20 mars 1914. Dans ce précieux document le Saint Père qualifie l'idée du Congrès de « projet on ne peut plus salutaire »; il ajoute que sa réalisation sera pour lui un grand sujet de joie; il l'encourage de ses vœux les plus ardents, lui souhaite un plein succès et daigne accorder la Bénédiction Apostolique à ses organisateurs et à tous ceux qui y prendront part.

Nous regardons comme un grand bienfait et un insigne honneur pour notre ville épiscopale de recevoir Nos Seigneurs les évêques et les prêtres du Canada en Congrès eucharistique. Nous pouvons les assurer qu'ils trouveront parmi nous un accueil aussi empressé et aussi cordial que lors de notre Congrès en 1910.

Notre désir serait que les fidèles de notre ville s'associassent, dans une certaine mesure, aux hommages rendus à Jésus-Hostie par les prêtres durant ces jours bénis. En conséquence, le mercredi soir, dans toutes les églises de Montréal, il y aura bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement, précédée d'un sermon sur la Sainte Eucharistie. Le jeudi matin les fidèles seront invités à une messe de communion générale. Nous prions les prêtres de vouloir bien entendre les confessions, lundi et mardi, afin d'être libres eux-mêmes pour les séances du Congrès.

† PAUL, arch. de Montréal.

Renseignements officiels concernant le Congrès qui sera tenu à Montréal, les 14 et 15 juillet.

Les organisateurs du Congrès National des Prêtres-Adorateurs, qui aura lieu à Montréal, les 14 et 15 juillet prochain, portent à la connaissance des membres du clergé qui se proposent d'y assister les renseignements suivants :

#### 1.—LE TRAJET A MONTREAL

D'importantes réductions ont été accordées par les compagnies de chemin de fer à l'occasion du Congrès. Il y a deux moyens de se rendre à Montréal pour le Congrès ou à l'occasion du Congrès: soit avec un « billet d'excursion », soit muni d'un

« certificat de congressiste » (certificat plane). Le prix est le même dans l'un ou l'autre cas, mais le certificat de congressiste (certificat plane) permet au voyageur de partir pour Montréal depuis le 9 jusqu'au 15 juillet inclusivement et de n'en revenir que le 19 inclusivement. Voici du reste, en détail, l'étendue des concessions accordées :

A.—Billet d'excursion: aller et tour.

Les billets d'excursion pour Montréal, aller et retour seront livrés au prix d'un billet simple de première classe avec un supplément de 25 centimes. Ces billets sont valables sur tous les trains à partir de l'après-midi du mardi, 13 juillet, jusqu'à midi le 15 juillet.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'au 16 juillet inclusivement.

On peut se servir de ces billets d'excursion à partir de Kingston, Sharbot Lake, Renfrew, Karowsmith et à l'est à partir de la Rivière du Loup et Mégantic inclusivement.

B.—CERTIFICAT DE CONGRESSISTE. (Certificat plane).

On peut encore se rendre à Montréal muni d'un certificat de congressiste (certificat plane) comprenant un billet simple de première classe et un certificat qui y est adjoint moyennant un supplément de 25 sous.

Ces billets de trajet simple et les certificats qui les accompagnent seront émis pour toutes les stations du Canada: à l'est de Fort William pour Montréal, du 9 au 15 juillet inclusivement. Ils seront valables à Montréal jusqu'au 10 juillet inclusivement.

Ceux qui voudront bénéficier de ces certificats de congressiste (certificat plane), devront les faire viser avant le 15 juillet au soir par M. l'abbé Henri Gauthier, SS., président du Comité français de réception, 331 Est, rue S.-Catherine ou par M. l'abbé Gerald McShane, SS., président du Comité anglais de réception, 278 Ouest, rue Dorchester.

#### 2.—LOGEMENT ET PENSION

On pourra avoir chambre et pension dans les hôtels et dans les institutions suivantes. (Dans le dernier cas au prix de 1.50 par jour):

Grand Séminaire, 857 Ouest, rue Sherbrooke, 250 chambres.

Collège Sainte-Marie, 282 Bleury, 100 chambres.

Ecole Normale des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, 992 Ouest, rue Sherbrooke, 100 chambres.

Les futurs congressistes ou visiteurs doivent s'entendre au plus tôt et directement avec les hôtels ou avec les institutions ci-dessus mentionnées.

#### 3.—SAINTE MESSE.

Les prêtres sont instamment priés de célébrer la Sainte Messe tous les jours du Congrès. Des facilités seront données à cet effet dans les églises et les communautés de la ville, spécialement à l'église Notre-Dame, 66 ouest, rue Notre-Dame,—à la Cathédrale—à l'église Saint-Patrice, 280 ouest, rue Dorchester,—à l'église du Gesù, rue Bleury,—à l'église St-Jacques, 331 Est rue S.-Catherine,—à l'église des Pères du T.S. Sacrement, 368 est, Avenue Mont-Royal.

#### 4.—BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS.

Tous les renseignements concernant le Congrès pourront être obtenus aux bureaux suivants :

Presbytère S.-Jacques, 331 est, rue S.-Catherine. Tél. Est 1572.

Presbytère S.-Patrice, 280 ouest, rue Dorchester. Tél. Upt. 1175.

Presbytère Notre-Dame, 66 ouest, rue Notre-Dame. Tél. Main 1070. Secrétaire général du Congrès, 368 Est, avenue Mont-Royal, Tél. Saint-Louis, 835.

83,000 soldats australiens ont été entraînés au service actif depuis le début de la guerre.

## L'éditeur du "Pays" sera probablement poursuivi

M. Gustave Lamothe, consulté

Le Pays, ce journal que l'Autorité religieuse a interdit il y a quelque temps, a publié le 22 mai dernier un article diffamatoire contre les membres de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal en accusant l'un d'eux, sans le nommer, laissant ainsi planer le soupçon sur tous les autres, d'avoir reçu un pot-de-vin de 25,000 piastres dans l'achat d'un terrain destiné à construire une école sur la rue Dorchester.

La Commission scolaire a consulté M. Gustave Lamothe, C. R., sur les procédures qu'il y aurait à prendre contre le Pays et M. Lamothe a donné la réponse suivante : Montréal, le 14 juin 1915.

A. M. le président et à MM. les membres de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal,

Montréal.

Messieurs,

Le 27 mai 1915, M. Ulric Lafontaine, secrétaire de la Commission, m'a adressé une lettre se lisant comme suit :

« Le journal Le Pays, dans son numéro du 22 mai, a accusé un membre de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, sans le nommer, d'avoir fait un gain illicite de \$25,000 sur un achat de terrain fait par la Commission. MM. les Commissaires désirent savoir s'ils peuvent exercer un recours légal conjoint contre l'éditeur et les propriétaires de ce journal. »

Après avoir étudié l'article, je suis d'avis :

1o Que l'accusation de \$25,000 n'est pas portée contre la Commission elle-même. Il n'est pas dit que la Commission aurait eu connaissance du paiement de ce prétendu pot-de-vin ni qu'elle l'aurait approuvé directement ou indirectement. En conséquence, la Commission, comme corporation, ne pourrait pas intenter une action en diffamation à ce sujet ;

2o Que les membres de votre Commission peuvent se plaindre devant les tribunaux de cet article, mais qu'ils ne peuvent le faire individuellement, et non pas conjointement.

3o Qu'il serait désirable, avant que des actions fussent intentées par un ou plusieurs des Commissaires, que Le Pays fut mis en demeure de déclarer quel est celui des membres de la Commission qu'il vise et qu'il veut atteindre »

J'ai l'honneur d'être, Votre très humble serviteur, GUSTAVE LAMOTHE, Avocat.

## Cà et là

Le « Kangourou » un navire transporteur de sous-marins vient d'arriver à New-York

Un navire-réservoir français destiné à transporter un sous-marin vient d'arriver de Bordeaux à New-York. Son avant s'ouvre pour permettre l'entrée du sous-marin. Quand le sous-marin se trouve à sa place dans l'intérieur du navire, l'avant est fermé et le vapeur est ainsi prêt à voyager et à transporter le sous-marin aux endroits éloignés où l'on en a besoin.

Ce navire est le premier de trois navires du même type construits et en construction. Il s'appelle le « Kangourou ».

Il y a quelques années, la société Schneider avait d'importants contrats de sous-marins à livrer au Brésil et au Pérou. Elle résolut le problème du transport en inventant et brevetant un « Kangourou ». Dans les

milieux maritimes ce navire est classé comme navire-réservoir parce que le langage maritime manque de terme exact.

« Ce navire est un véritable dock flottant » dit le capitaine Bernard. La coque se remplit, mais ses compartiments latéraux sont étanches. L'avant du navire est sur charnières et peut être ouvert, une fois le sous-marin entré dans le compartiment et l'avant remis en place l'eau est pompée. Le sous-marin repose sur un dock en miniature, où il est fixé à l'aide de coins. Cette opération demande deux jours, ce qui rend impossible l'emploi immédiat du sous-marin en pleine mer lorsque l'occasion se présente.

### Joffre et la bataille de la Marne

Le Bulletin des Armées publie une série de documents, principalement les ordres donnés par le général Joffre avant la bataille de la Marne.

Ces documents semblent établir que depuis le 24 août, date où le premier ordre fut donné, le général Joffre avait pour objet de se tenir sur la défensive et non de prendre l'offensive.

Entre le 25 août et le 4 septembre, le général Joffre disposa ses troupes. A cette date, tout avait été arrangé comme le général Joffre le désirait, et il donna des ordres pour une attaque générale le matin du 6 septembre. Ces ordres qui sont reproduits dans le Bulletin des Armées indiquent avec détail la part que chaque armée devait prendre à l'attaque.

### Les raids aériens en Angleterre

Le premier ministre Asquith a annoncé à la chambre des communes que le gouvernement britannique avait à l'étude un projet d'assurance nationale contre les pertes infligées par les machines aériennes allemandes.

M. Asquith a fait cette déclaration tout en répondant à plusieurs questions relatives aux dégâts causés par les récents raids aériens allemands, et a ajouté : Des secours seront alloués dans ce cas, aussi bien que dans les précédents, à tous ceux qui en ont souffert.

### Récompense bien gagnée

Le sous-lieutenant canadien de la marine royale Warneford, qui, le 7 courant, en aéroplane, a attaqué et détruit un zeppelin auprès de Gand, a reçu aujourd'hui la croix de Victoria :

L'exploit du jeune sous-lieutenant est unique en son genre. C'est en effet la première fois qu'un grand dirigeable a été détruit par un avion après une lutte dans les airs. L'aviateur canadien, dès qu'il aperçut le zeppelin, prit l'air et s'élança à sa poursuite. Après une chasse rapide il parvint à survoler le zeppelin et lança sur le dirigeable des bombes incendiaires. Celles-ci touchèrent leur but et le zeppelin en flammes vint s'écraser sur le sol. Les 28 hommes de l'équipage furent tués.

Le roi Georges a adressé le télégramme suivant au lieutenant Warneford :

« Je vous félicite du fond du cœur pour le superbe exploit que vous avez accompli hier, détruisant à vous seul un zeppelin. J'éprouve une grande joie à vous conférer la croix de Victoria pour cet acte de bravoure. »

Il y a eu cette semaine une grande grève à Chicago parmi les employés des tramways. Quatorze mille personnes ont chômé pendant plusieurs jours. Ils demandaient une augmentation de salaire. Un arrangement a été bâclé entre ces employés et les différentes compagnies de Tramways.

La chambre française a adopté deux projets de loi: l'un autorisant l'importation des viandes frigorifiées, l'autre suspendant les droits sur le papier-journal.

# Le miracle nouveau de Jeanne d'Arc

Anglais et protestants lui jettent des fleurs

Mous revenons, avec de nouveaux détails sur la fête de Jeanne d'Arc, à Paris.

De nombreuses délégations comprenant des élèves des lycées et des écoles, et des groupements divers, ont porté des fleurs aux quatre statues de Jeanne d'Arc qui se trouvent rue de la Chapelle, place Saint-Augustin, boulevard Saint-Marcel et rue des Pyramides.

La manifestation la plus importante a eu lieu rue des Pyramides, où la statue élevée par Frémiet a été littéralement recouverte de couronnes et de gerbes de fleurs.

A dix heures, une délégation de la colonie britannique de Paris, où l'on remarqua Sir John Pilter, président honoraire de la chambre de commerce britannique, et le révérend S. Blunt, aumônier de l'ambassade anglaise, déposa sur le monument de Jeanne d'Arc une magnifique croix de Lorraine de roses blanches, portant à chaque branche principale un drapeau français à gauche et un drapeau anglais à droite. L'inscription suivante se détache sur fond bleu et blanc: «A la France, patrie de Jeanne d'Arc, quelques membres de la colonie britannique à Paris offrent ce témoignage d'affectueuse amitié.»

La délégation britannique est accueillie par les cris de «Vive l'Angleterre!» et l'on applaudit à tout rompre. A ce moment un biplan fait entendre son ronflement sonore: les applaudissements redoublent, consacrant ainsi l'union des deux pays alliés et leurs communes espérances de victoire.

Le révérend S. Blunt a prononcé l'allocution suivante:

« Nous venons, comme membres de la colonie britannique de Paris, déposer quelques fleurs au pied de la statue de Jeanne d'Arc, la courageuse guerrière de France.

« Nous reconnaissons que son esprit de sacrifice, de patriotisme, de bravoure et de sublime dévouement anime l'armée française aujourd'hui, et nous sommes convaincus que cet esprit la conduira à la victoire.

« C'est avec un sentiment de joie profonde que nous contemplons la France et l'Angleterre, nos deux chers pays, unis étroitement pour la défense sacrée de la liberté et de la justice. C'est ce qu'éprouvent tous les sujets britanniques, c'est ce que nous éprouvons, nous qui jouissons de l'hospitalité de cette magnifique ville de Paris.

« Nous sommes fiers de déposer aujourd'hui devant cette statue, une croix de Lorraine, patrie de Jeanne d'Arc, de cette Lorraine, qui redeviendra bientôt de la France une partie intégrale.

« Vive la France! Vivent les alliés! Et que Dieu nous donne la victoire! »

La délégation a envoyé l'adresse suivante à M. Poincaré: « Au nom d'une délégation de la colonie britannique à Paris qui vient de déposer une couronne sur le monument de Jeanne d'Arc, l'héroïne de Lorraine, les soussignés vous prient, M. le président de la République, de daigner accepter l'expression de leurs plus respectueux hommages et de leur confiance absolue dans la prochaine réintégration de la Lorraine entière ainsi que de sa province soeur dans le territoire français.

M. Maurice Barré, accompagné de Mlle Déroulède et de l'amiral Bienaimé, est arrivé ensuite conduisant une délégation de la ligue des patriotes. Puis le comité central de la fédération gymnastique et sportive, escorté d'une délégation de gymnastes en tenue, est venue déposer une gerbe de fleurs sur le piédestal.

A onze heures de nombreuses délégations apportaient encore des gerbes.

Toutes les statues de Jeanne d'Arc ont d'ailleurs été fleuries. A Saint-Augustin, au boulevard Saint-Marcel aussi bien qu'à la place de Rivoli, l'héroïne disparaissait sous les œillets, les boules de neige et les hortensias.

On remarquait les couronnes des principales institutions de Paris, de l'Alliance franco-belge, de l'Action Française, etc.

Commentant les événements de cette journée, un collaborateur du Temps, de Paris, écrit:

« J'imagine que les femmes anglaises trouvent une consolation, en pensant à leurs époux et à leurs frères qui luttent à côté des nôtres, dans ce souvenir glorieux. L'Angleterre n'est pas seulement contre les destructeurs de civilisation et de vie agréable; elle est aussi avec ceux « qui ont eu Jeanne d'Arc ». Il y a entre elle et nous un lien spirituel et sentimental. Le pays du sport est un pays d'idéalistes. Tommy aux muscles forts ne le symbolise pas uniquement. La femme anglaise n'a qu'une voix légère, mais qu'il faut entendre. Elle ajoute de la grâce à la vigueur et de l'intelligence à l'action. Dans l'Angleterre grande et victorieuse, cette voix tendre et ferme retentira plus haut.

« Les officiers anglais qui ont fleuri la statue de Jeanne d'Arc à Versailles, les bourgeois qui, ce matin, emplissaient la place de Rivoli devant l'amazone dorée, accomplissaient le devoir national d'exprimer fidèlement l'âme de l'Angleterre. C'est beaucoup plus qu'un geste de réparation; ce n'est pas un remords; ce n'est pas de l'oubli. La vie a effacé depuis longtemps tout ce qui n'était pas fait pour demeurer. Les siècles sont de grands justiciers qui restent sourds à la rancune et à l'orgueil des hommes. La fatalité est sage. Ce qu'il y a de noble, de gracieux, d'émouvant dans la jeune fille qui devint grand capitaine et sauva son pays, ce miracle d'héroïsme et d'amour devait pénétrer l'Angleterre et la pénétrer d'un frisson. Partout où le rêve, c'est-à-dire la pensée, guide le mouvement, notre Pille de France est adorée.

« Au pied de Jeanne d'Arc—triumphante et martyre, nous pouvons, sans ironie ni parjure, appeler les Anglais, nos frères ».

N'est-ce pas un signe de retour de la nation anglaise au catholicisme que cette manifestation devant la statue de Jeanne d'Arc, la sainte Lorraine que l'Eglise vient d'honorer.

Jeanne d'Arc devient de plus en plus populaire. Elle gagne tous les cœurs, même ceux qui lui étaient le plus fermés.

## L'affaire du «Frye»

L'Allemagne exige qu'un tribunal des prises en décide

La réponse du gouvernement allemand aux Etats-Unis, au sujet du navire américain «William-P.-Frye» coulé dans l'Atlantique par le croiseur auxiliaire «Prinz-Eitel-Friedrich» a causé une inquiétude considérable à Washington. Cette inquiétude est d'autant plus grande que des efforts ont été faits jusqu'ici pour contester à l'Allemagne le droit de couler les navires neutres ou autres, même s'ils ont à bord de la contrebande de guerre à destination d'un port ennemi.

L'opinion allemande diffère de la façon de voir des Etats-Unis en ce qui concerne le cas du «Frye», sur deux points de très grande importance. Dans la note du gouvernement américain, en date du 28 avril, il était insinué que la procédure du tribunal des prises produirait un délai inutile puisqu'il était claire-

# SOYEZ LES BIENVENUS !

A nos nouveaux lecteurs

La CROIX, le grand organe catholique de Montréal, le meilleur journal de famille qu'il y ait, vous souhaite la bienvenue. Elle sera heureuse de vous compter au nombre de ses lecteurs assidus.

Soyez certains que vous en tirerez le plus grand profit.

La CROIX, publie, chaque semaine, des articles sérieux et des renseignements divers sur tous les sujets propres à instruire; elle vous intéressera.

Elle traite de tout, de religion, de politique, d'agriculture, d'enseignement, etc., et elle donne les dernières nouvelles.

De plus, elle cravache proprement les petits franc-maçons, quand ils osent sortir de leurs trous à Montréal et ailleurs, et elle fustige les hommes publics qui nous volent et nous vendent impudemment.

Rien qui choque la morale et les bonnes mœurs, dans la CROIX.

Les scènes sanglantes qui familiarisent avec le crime, telles que les grands journaux jaunes de Montréal en donnent tous les jours, sont radicalement éliminées de nos pages.

Nous voulons éduquer, nous voulons élever l'âme et le cœur, et non pas les ravalier dans la fange d'une curiosité malsaine, comme le font la «Presse», la «Patrie» et tant d'autres feuilles.

Soyez donc les bienvenus dans la grande famille de la CROIX !

LA DIRECTION.

ment prouvé que le «Frye» était américain, sans aucun doute, et que sa destruction était également certainement en violation des obligations imposées au gouvernement impérial d'après les stipulations des traités existant entre les Etats-Unis et la Prusse.

Ce traité, signé en 1828, stipulait que le droit des citoyens d'un autre pays de transporter des armes et des munitions, ainsi que d'autres matières de contrebande, dans leurs propres vaisseaux, était accordé en temps de guerre, avec le dispositif que chaque partie avait le droit de détenir une telle contrebande et de la payer si elle la confisquait.

La dernière note allemande prétend que tandis que le traité de 1828 ne permettait pas spécifiquement la destruction d'un navire, néanmoins, si la contrebande ne pouvait pas être arrêtée, elle pouvait dans des cas extrêmes, être supprimée par la destruction de la contrebande et du navire qui la transporte.

On fait remarquer que l'acceptation par les Etats-Unis des principes émis par la note reçue du gouvernement impérial allemand amènerait devant les tribunaux des prises tous les cas qui se produiraient en mer dans les conditions actuelles.

En réitérant qu'elle se tient prête à payer les dommages causés aux citoyens américains pour la perte du «Frye», l'Allemagne insiste pour qu'un tribunal des prises reconnaisse

tout d'abord que la capture du navire était légale.

Quelle sera la réponse exacte des Etats-Unis? On n'en sait rien encore, mais dans les milieux officiels on considère comme certain que le gouvernement américain n'acquiescera pas à la nouvelle interprétation donnée par l'Allemagne au traité de 1828.

Sous les principes généraux du droit international, le droit de détruire une prise n'est accordé que dans le cas de nécessité militaire extrême.

Le docteur Bédard prisonnier

Des nouvelles, reçues à Québec par câblegramme, disent que le Docteur H. S. Bédard, député de la Beauce, aux Communes, a été amené comme prisonnier de guerre en Allemagne. On sait que quand la guerre se déclara, il était en Belgique, prodiguant ses soins aux soldats blessés.

Le représentant de la Bulgarie à Rome

D'après le Berliner Tageblatt, M. Rizof, l'ancien ministre de Bulgarie à Rome, qui vient d'être nommé à Berlin, est un ami personnel du prince de Bulow, ce qui rendait sa situation à Rome impossible, après l'entrée de l'Italie en guerre.

TEL. BELL MAIN 6974

## A l'Imprimerie de la Croix

Vous aurez un Bon Travail à Bon Marché

•••

£ Nous exécutons tous les travaux, depuis le gros volume jusqu'à la simple circulaire, et depuis le catalogue de commerce jusqu'aux formules de compte ou de lettre.

£ Avant tout, nous cherchons à satisfaire nos clients et nous ne sommes contents que lorsqu'ils le sont eux-mêmes.

•••

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

## SPACIEUSE PROPRIÉTÉ A VENDRE A CARTIERVILLE

Près du terminus des Tramways, de l'Eglise, de l'Ecole, de la Banque et des magasins de l'endroit.

### 11,000 PIEDS DE TERRAIN

Grande Résidence confortable pour l'été et l'hiver

Huit grandes chambres, bain, lumière électrique, etc.

Beaux arbres, belle pelouse.

S'adresser au propriétaire, M. J. E. Laguë

9 RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

### LE PACIFIQUE CANADIEN

#### EXCURSION DE COLONS

Tous les Mardis.  
Bon pour soixante jours.

WINNIPEG, EDMONTON et les Stations Int.  
Départ Gare Windsor: 10.30 a.m. et 10.15 p.m.

Billets bons pour l'entretien de touristes sur le paiement du prix d'un lit.

#### Exposition Panama-Pacifique

SAN DIEGO—SAN FRANCISCO

Prix réduits via toutes les voies.  
Plus amples informations sur demande.

BUREAUX DES BILLETS

141 et 143, rue Saint-Jacques, Montréal  
Téléphone Bell, Main 8125  
Ou aux gares Vigor et Windsor.

## La danse

L'auteur a condensé dans cet opuscule, au sujet de la danse, la vraie doctrine telle qu'exprimée par les pères, les docteurs, les synodes, les conciles, les évêques et les catéchistes de l'Eglise, et il a ajouté à ce compendium le témoignage des payens et des gens du monde.

En vente à la CROIX, 25, Saint-Gabriel, Montréal, au prix de

10c. l'exemplaire;  
\$3.00 les 50 exemplaires;  
5.00 le 100

A l'imprimerie de la «Croix», vous trouvez le bon travail à bon marché.

## Avis important

- 1.— L'abonnement à la OBOI est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.
- 2.— Tout chèque à l'ordre de la CROIX ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.
- 3.— Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la OBOIX doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MEME, son désir. Autrement, s'il compte sur un maître de poste pour nous donner tel ou tel, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et de là naissent des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

F. D. J. TION.

### VIENT DE PARAITRE

## English Accentuation (ABRIDGED) Speller and Reader

— PAR —

REV. F. T. BARRÉ, C. S. C.

Seconde édition, améliorée et augmentée de seize pages avec gravures.

Indispensable aux maisons d'éducation qui veulent bien enseigner la prononciation de l'Anglais à leurs élèves.

Prix : 15cts l'exemplaire  
P r la poste : 16cts.

En vente aux bureaux de la Croix, 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, et chez l'auteur, au Collège Saint-Laurant, près Montréal.

L'Évangile

Le quatrième Dimanche après la Pentecôte  
S. LUC, V

En ce temps-là, Jésus, étant sur le bord du lac de Génésareth, se trouva accablé par une foule de peuple qui venait à lui pour entendre la parole de Dieu. Il aperçut deux barques arrêtées au bord du lac, et d'où les pêcheurs étaient descendus pour laver leurs filets; il monta donc dans l'une de ces barques, qui appartenait à Simon, et le pria de s'éloigner un peu du rivage; puis s'étant assis, il instruisait le peuple de dessus la barque. Dès qu'il eut cessé de parler, il dit à Simon: Avancez au large, et jetez vos filets pour pêcher, Simon lui répondit: Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre; néanmoins, sur votre parole, je jeterai les filets. Les ayant donc jetés, ils prirent une si grande quantité de poissons que leurs filets se rompaient. Alors ils firent signe à leurs compagnons, qui étaient dans l'autre barque, de venir les aider. Ils y vinrent, et remplirent tellement les deux barques qu'elles étaient près de couler à fond. A cette vue Simon-Pierre se jeta aux pieds de Jésus, et lui dit: Eloignez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pêcheur. Car la pêche qu'ils venaient de faire l'avait saisi d'étonnement et d'effroi, lui et tous ceux qui étaient avec lui, aussi bien que Jacques et Jean, fils de Zébédée, compagnons de Simon. Mais Jésus dit à Simon: Ne craignez point; désormais vous serez pêcheurs d'hommes. Et ayant ramené leurs barques au rivage, ils quittèrent tout et le suivirent.

LE CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 20 juin—III Ap. Pent. S. Silvése.  
Lundi, 21—S. Louis de Gonzague, c.  
Mardi, 22—S. Paulin, év. et c.  
Mercredi, 23—Ste Agrippine, v.  
Jeudi, 24—Nat de S. Jean-Baptiste  
Vendredi, 25—S. Guillaume, abbé.  
Samedi, 26—SS. Jean et Paul mm.

Les obsèques de Mgr Langevin

Les restes mortels de Mgr Langevin ont été transportés, mercredi après-midi, de l'Hôtel-Dieu à la Cathédrale, où, jeudi matin, un service solennel fut chanté.

S.G. Mgr Bruchési a officié, et S. G. Mgr Emard a fait l'oraison funèbre. La foule était immense.

Remarqués en outre des personnages ci-haut nommés: S. E. le cardinal Bégin, Mgr Gauthier, évêque d'Ottawa; Mgr Scollard, évêque du Sault-Sainte-Marie; Mgr O'Brien évêque de Peterboro; Mgr Brunault, évêque de Nicolet; Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin; Mgr Latulippe, évêque du Témiscamingue; Mgr Grouard, évêque d'Atchabaska; Mgr Spratt, évêque de Kingston; Mgr Forbes, évêque de Joliette; Mgr Gauthier, auxiliaire de Montréal; Mgr Chalifoux, auxiliaire de Mgr de Sherbrooke; Mgr F.-X. Ross, Grand-Vicaire de Rimouski; Mgr Ouimet, vicaire général de Mont Laurier, Mgr Eus. Dugas, curé de Cohoes, en retraite; M. le chanoine Bonin, curé de Saint-Jacques-de-l'Acchigan; M. le chanoine Sylvestre, etc.

Après le service, les restes mortels de Mgr Langevin furent déposés sur un convoi du Pacifique Canadien qui les a transportés à Saint-Boniface où des funérailles imposantes lui seront faites.

Le successeur du juge Beaudin

Il estumeur qu'un siège à la Cour d'Appel à Montréal ou celui du juge Beaudin sera offert à Mre Gustave Lamothe.

L'hon. Ministre de la Justice ferait là une excellente nomination. Il honorerait la magistrature d'un de nos plus brillants avocats et récompenserait à la fois toute une vie intégrée mise au service du droit.

L'occupation de la Belgique par les Allemands

L'administration provinciale du Brabant a établi une statistique des dommages causés par les Allemands. Cette statistique constate que dans la seule province du Brabant, 5,482 maisons ont été incendiées et 16,000 maisons ont été endommagées. D'autre part, 837 civils ont été fusillés et 2,112 emmenés comme prisonniers en Allemagne.

Nous avons rapporté que les Allemands avaient sévi contre plusieurs fonctionnaires de l'Etat belge à Hasselt, qui avaient continué à payer le personnel de chemins de fer belges refusant de travailler pour les Allemands. Le cas d'un de ces fonctionnaires, M. Vryens, est absolument tragique. Il était parvenu à s'enfuir en Hollande, mais les Allemands arrêtèrent sa femme et ses deux enfants. Mme Vryens devint folle dans sa prison, et il fallut l'enfermer dans un asile. M. Vryens, apprenant le fait en Hollande, et s'imaginant qu'il était cause du malheur de sa femme, repassa la frontière belge et alla se livrer au premier poste allemand. Il fut conduit à Tongres et emprisonné ensuite à Hasselt. Or, le jour même où ce malheureux, cédant à ses souffrances morales, se livrait aux Allemands, des amis dévoués avaient réussi, après maintes démarches, à obtenir l'autorisation de lui amener sa femme démente et ses enfants en Hollande. La vie belge est taite à cette heure de drames intimes de ce genre.

Malgré tout, la résistance morale ne faiblit dans aucun milieu belge.

Une dizaine de fonctionnaires ont été arrêtés en province sous différents prétextes et condamnés à des peines relativement légères. La plupart étaient accusés de communiquer avec le gouvernement belge ou d'avoir facilité le départ des recrues.

Mme Maurice Lemonnier, la femme du premier échevin de la capitale, avait été poursuivie devant le conseil de guerre allemand. Mme Lemonnier avait pris place avec des amis à une table de la Laiterie du bois de la Cambre. Un Allemand attaché à la "Kommandantur" se trouvait à une table voisine. Cet Allemand prétendit que Mme Lemonnier, au cours de la conversation avec ses amis, avait employé le mot "Boche". Il dénonça la femme du premier échevin, et après une instruction qui ne dura pas d'un mois, Mme Lemonnier fut renvoyée devant le conseil de guerre qui la condamna à cinquante marks d'amende et à deux insertions du jugement dans les journaux paraissant à Bruxelles, sous le contrôle de la censure allemande. Les Allemands paraissent surtout avoir voulu atteindre par là M. Maurice Lemonnier, qui remplace M. Adolphe Max dans les fonctions de premier magistrat de la capitale, et qui s'acquitte de sa tâche délicate avec fermeté.

A Termonde, où la plus grande partie de la ville est en ruines, les habitants rentrent peu à peu. La

UNE GRANDE CROISADE POUR OBTENIR LA PAIX

MAGNIFIQUE PORTRAIT

(LUSTRÉ EN OR, FORMAT 3 PAR 5 POUÇES)

... DE ...

S. S. Benoit XV

AVEC, AU VERSO,

La belle Prière pour la Paix

RÉDIGÉE ET PRÉSCRITE PAR LE

Souverain Pontife glorieusement régnant

Et portant l'Imprimatur de Mgr l'Archevêque de Montréal

Les traits du Pape sont parfaitement rendus. Cette prière devrait se trouver dans les livres de messe de tous les fidèles du Canada, afin que ceux-ci puissent la réciter souvent.

C'est le désir de S. S. Benoit XV.

C'est le seul moyen d'obtenir la Paix.

En vente à la "Croix" 25 rue Saint-Gabriel, Montréal

\$10.00 le.....	1000	Pour une commande de 5,000
6.00 les.....	500	\$6 le 1,000.
2.00 le.....	100	Pour une commande de 10,000
0,05 l'unité.		\$5 le 1,000.

malheureuse cité compte aujourd'hui 7,000 habitants, dont 5,000 sont secourus régulièrement par les comités de bienfaisance.

Dans le Limbourg, l'autorité allemande a fait fermer plusieurs magasins parce que les commerçants avaient refusé d'accepter de l'argent allemand en paiement de marchandises livrées.

Dans la vallée de la Meuse, l'autorité allemande fait appel aux médecins, qui y font totalement défaut. Des médecins belges sont notamment demandés pour la ville française de Givet.

Un incident hollando-allemand

On sait que dans les premières semaines de la guerre il fut dit que pour envahir la Belgique centrale, les Allemands avaient "écorné" le territoire de Limbourg hollandais. Le gouvernement de la Haye protesta immédiatement et énergiquement contre ces bruits. Or voici qu'on écrit de Bruxelles au "Neuwe Rotterdamse Courant" que ces jours derniers il a été mis en vente une carte de la Belgique, de provenance allemande, donnant le tracé de différentes voies qu'ont suivies, d'après les données officielles, les armées allemandes pour pénétrer en Belgique en août, septembre et octobre, et gagner le front occidental. Or, de l'un des itinéraires indiqués, il semble apparaître que le territoire hollandais aurait été "écorné" près de Waals, à l'extrémité sud-est du Limbourg hollandais.

Dès qu'il fut informé de la chose, qui fit sensation à Bruxelles, le ministre des Pays-Bas, M. Van Vollenhoven, se mit en relations avec les autorités allemandes à Bruxelles et obtint la saisie de tous les exemplaires de la carte en question. Il fut procédé sans retard par la police à cette saisie.

Le général Leman

Des nouvelles du général Leman ont été apportées par un officier bel-

ge qui fut pendant plusieurs mois le compagnon de captivité de l'héroïque défenseur de Liège en témoignage de l'estime militaire pour sa belle défense. Au moment de son départ, sachant que deux officiers belges se trouvant au camp allaient rentrer en Belgique, le général Leman les chargea d'une mission et leur remit ce texte: "Le général Leman prie les deux officiers porteurs du présent billet de chercher à dissiper, dans la mesure de leurs moyens, les bruits inexacts répandus sur son compte. J'ai certainement exprimé mon ardent désir d'être échangé, mais en déclarant de la manière la plus formelle que jamais je ne souscrirai à la condition de ne plus servir ma patrie contre l'Allemagne dans le cours de cette guerre. Si jusqu'à la mi-janvier 1915 ma santé me mettait dans l'impossibilité absolue de reprendre du service, il n'en est plus de même aujourd'hui."

M. le chanoine J. Gignac a été nommé directeur du Grand Séminaire de Québec, en remplacement de M. l'abbé Gariépy, qui reste professeur à cette institution.

L'Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa fera une grande démonstration le 27 juillet en rapport avec le troisième centenaire de l'établissement de la foi en Canada. Il y aura procession et banquet. Les orateurs seront Mgr Latulippe, les sénateurs L.-P. Landry, N.-A. Belcourt, Henri Bourassa, Armand Lavergne et Sam. Genest.

Choses de Guerre

La contrebande de guerre à travers la Suisse

Les journaux suisses reconnaissent l'exactitude des faits révélés par l'enquête de Jacques Dhur. La Gazette de Lausanne s'exprime ainsi:

"Il est exact que quantités relativement peu considérables de riz ont été livrées à l'Allemagne et à l'Autriche, mais cette livraison s'est faite ouvertement et loyalement dans le but d'obtenir, par compensation, des marchandises que nous ne pouvions nous procurer ailleurs..."

"L'Allemagne, dit-elle encore, a été largement ravitaillée du côté de l'Italie par les portes ouvertes de la Suisse sur elle: Schaffouse et Waldshut. Rien n'est plus exact, mais la Suisse restait strictement dans son rôle de neutre en laissant passer en transit, par son territoire, les marchandises qu'échangeaient deux puissances avec lesquelles elle n'était pas en état de guerre..."

"C'est un fait notoire que des quantités considérables de marchandises ont passé d'Allemagne en Italie et vice versa, par wagons plombés, empruntant les routes du Gothard et du Simplon. La Suisse neutre n'aurait pu s'opposer à ce trafic que si l'on avait profité de son territoire pour faire passer en contrebande des marchandises qui, en réalité, n'étaient pas destinées au pays auquel elles étaient adressées. Ce commerce était licite tant que l'Allemagne et l'Italie ont vécu en état de paix, et la Suisse, comme état neutre, était dans son rôle en n'y mettant pas d'obstacle."

"Ces transactions, très actives ces derniers mois, ont naturellement influé sur les recettes des C. F. M. Jacques Dhur y voit une preuve de l'intensité de la contrebande qui s'exerça alors."

La note publiée par la Gazette de Lausanne reconnaît la plus-value de recettes des chemins de fer fédéraux et ajoute «qu'il en faut chercher la cause uniquement dans l'intensité des transactions en transit»!

C'est précisément dans l'intensité de ces transactions que Jacques Dhur a vu une preuve, entre autres, de l'intensité de la contrebande en faveur de l'Allemagne.

L'arsenal de Pola

Pola, en tant que base autrichienne, a une origine récente, puisqu'elle ne compte que cinquante-huit années d'existence. Mais les Autrichiens n'ont fait que reconstituer l'antique Colonia Pietas Julia, qui était l'une des stations les plus importantes de la flotte romaine dans l'Adriatique.

La position de Pola est, de fait, excessivement avantageuse dans l'Adriatique septentrionale, qui comprend les deux ports commerciaux de Fiume et de Trieste.

Pour sa défense et pour la sécurité d'une escadre, Pola possède une dentelure sinieuse et de nombreux îlots et rochers et offre aux navires un abri de 10 à 30 mètres de profondeur d'eau.

La création de l'arsenal fut décidée en 1848, mais la pose de la première pierre n'a eu lieu qu'en 1856. Depuis cette époque Pola a pris un développement constant. En 1869 la ville comptait 16,334 habitants; dix années après 25,000; en 1890, 39,000 et en 1910, 70,000.

L'orientation internationale de l'Europe

En Espagne, le président du conseil, M. Dato, a déclaré que le gouvernement s'expliquera sur l'orientation internationale de l'Espagne au moment où l'examen des intérêts espagnols le montrera opportun.

Ceux qui semblent regretter actuellement le silence du gouvernement applaudiront à ses déclarations lorsqu'ils verront que la pru-

dence observée en ces derniers temps a été inspirée par les intérêts du pays.

La résistance turque aux Dardanelles ne saurait se prolonger

M. Carlo Scarfoglio, l'envoyé spécial de la Stampa à Constantinople, écrit que la pénurie de charbon en Turquie pourrait avoir pour ce pays les conséquences les plus désastreuses.

"Le manque de charbon produit naturellement ses effets habituels de paralysie économique."

"En ce moment, le gouvernement utilise les stocks pour rappeler d'Anatolie les meilleures troupes et continuer la concentration autour de la capitale; mais Constantinople est distante des Dardanelles d'environ 200 milles marins, et seule l'abondance des moyens de transport pourra garantir la continuité de la défense. Si l'on doit en croire les bruits qui circulent, la ligne de chemin de fer de Panderma, la seule qui, jusqu'à un certain point, relie la région des Dardanelles à Constantinople, n'a plus de charbon que pour une dizaine de jours."

"La Roumanie se refuse énergiquement à permettre toute contrebande de guerre, si minime soit-elle. D'autre part, les raids, toujours plus rares, de la flotte turque ne parviennent pas à empêcher la Russie d'avoir la maîtrise effective de la mer Noire, comme le prouvent les bombardements quotidiens de l'entrée du Bosphore, bombardements qui sont arrivés jusqu'à atteindre Derkos, menaçant l'aqueduc qui fournit l'eau potable à la capitale..."

"Les fabriques de Constantinople ne produisent que des cartouches pour fusils; il n'existe aucune industrie analogue qui puisse réapprovisionner les bouches à feu des Dardanelles. En ce moment, cette question est d'ailleurs secondaire, car le charbon sera certainement épuisé avant les munitions, mais c'est une seconde cause de faiblesse et une seconde preuve que la résistance ne saurait se prolonger longtemps."

La richesse des principaux pays du monde

Le résultat final du travail de recensement, exécuté en 1912, qui vient d'être publié par le gouvernement des Etats-Unis, indique que la valeur immobilière du pays voisin est de \$187,739,071,080. C'est un excédent de plus de \$80,000,000,000 sur l'année 1904. En 8 années donc la richesse américaine a presque doublé. Elle a même obtenu dans ce court espace de temps une augmentation qui dépasse l'évaluation totale de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

La Grande-Bretagne et l'Irlande réunies sont évaluées à \$85,000,000,000; l'Allemagne vaut \$80,000,000,000; la France, \$50,000,000,000; la Russie, \$40,000,000,000; l'Autriche-Hongrie, \$25,000,000,000 et l'Italie, \$20,000,000,000.

L'injustice ne produit pas la justice

D'après nous, si les Etats-Unis veulent sincèrement en venir à une entente avec l'Allemagne au sujet des sous-marins et du blocus de l'Angleterre, ils devront aussi exiger de celle-ci, qu'elle laisse passer les navires destinés à l'Allemagne. Il est bien inutile de demander justice quand on est soi-même injuste.

M. l'abbé Frs. Pelletier, qui était professeur de belles-lettres au séminaire de Québec, vient d'être nommé recteur de l'Université Laval pour le prochain terme de trois ans en remplacement de Mgr Gosselin.